

DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL

CADRE JURIDIQUE, ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT



Nos consultants, bénéficiant tous d'une expérience terrain confirmée, sont prêts à échanger sur vos problématiques, pour vous apporter une réponse parfaitement adaptée à vos attentes.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

Comprendre l'environnement juridique de l'entreprise et de la représentation du personnel

- > Récapitulatif des sources de droit du travail applicable à l'entreprise
- > Hiérarchie des sources de droit du travail
- > Notion de représentation du personnel

Situer la DUP parmi les autres représentants du personnel

- > Rôles respectifs des différentes Institutions Représentatives du Personnel (IRP) : points-clés
- > Relations entre les différentes IRP
- > Objectifs de la délégation unique du personnel

Mettre en place la DUP : incidences de la loi du 20 août 2008

- > Les nouveaux critères de représentativité
- > Conséquences en matière d'élection et désignation

Quiz d'évaluation des connaissances

Identifier les attributions de la DUP

- > Les attributions des délégués en tant que membres du comité d'entreprise : attributions économiques, financières et professionnelles, activités sociales et culturelles
- > Les attributions des délégués en tant que délégués du personnel : présentation des réclamations individuelles et collectives, saisine de l'Inspection du travail, droit d'alerte...

Questionnaire de validation

Connaître les règles d'exercice du mandat des membres de la Délégation Unique du Personnel

- > Règles générales du fonctionnement du mandat : durée, remplacement du titulaire, suspension du contrat de travail et exercice du mandat, principe de non-discrimination
- > Heures de délégation : modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation, contrôle de l'utilisation, paiement
- > Liberté de déplacement : périmètre de déplacement, frais de déplacement
- > Formation : droit au congé de formation économique spécifique aux membres du comité d'entreprise

Maîtriser les règles de fonctionnement de la DUP

- > Composition de la DUP
 - pour la mission comité d'entreprise
 - pour la mission délégué du personnel
- > Réunions de la DUP : réunions ordinaires et extraordinaires, périodicité, organisation et tenue des réunions, rémunération
- > Budget de fonctionnement du comité d'entreprise versé à la Délégation Unique du Personnel : utilisation, calcul, paiement
- > Moyens mis à disposition : local, panneaux d'affichage
- > Suppression de la Délégation Unique du Personnel

La protection des membres de la DUP

- > En quoi consiste la protection ?
- > Quelle procédure suivre ?
- > Contrôles administratif et judiciaire

Le délit d'entrave

- > Définitions
- > Caractéristiques du délit d'entrave

Questionnaire de validation

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Une formation structurée, complète et pratique apportant des réponses claires et précises aux questions rencontrées au quotidien
- Des questionnaires réguliers pour assimiler les points essentiels du programme et valider ses connaissances

 DURÉE INDICATIVE **2 jours**

VOTRE CONTEXTE

La Délégation Unique de représentation du Personnel (DUP) réunit les attributions des délégués du personnel et du CE au sein d'une même délégation élue. Pour exercer pleinement leurs fonctions, les membres de la DUP doivent connaître les attributions prévues par la loi dans le cadre de leur mandat, leurs droits et leurs obligations. De même, un manager animant les réunions de la DUP est tenu de connaître les règles de base sur le fonctionnement de ce mandat.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement légal de la DUP.
- Identifier le rôle, les attributions et les règles de fonctionnement de la DUP.
- Connaître les droits et les obligations des élus et de l'employeur.

PROFIL DES PARTICIPANTS

Membres d'une Délégation Unique du Personnel, manager en contact avec les représentants du personnel

PRIX, LIEU ET DATES

Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

Réf : **05YDUP**

INFORMATIONS ET ÉTUDE PERSONNALISÉE :

Tél : 02 43 23 59 89 - Fax : 02 43 23 59 82 - intra@gereso.fr